VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement RMU-2021 C

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le règlement suivant :

↳ **RMU-2021 C** ***Règlement RMU-2021 C Règlement modifiant le chapitre 3 - dispositions relatives aux animaux du règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie***

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 17 janvier 2024.

La greffière,

Vicky Morasse